

RAPPORT MORAL

Une ville où il fait bon vivre est une ville qui répond aux besoins de sa population !

- Inaction de la municipalité SDRIF et SCOT / Révision du PLU
- Plans de circulation et de stationnement
- Deuxième pont sur la Seine / développement effréné rive droite
- Résorber déficit en équipements publics
- Emplois, créations et implantations d'activités
- Biodiversité et adaptation au changement climatique
- Démocratie participative

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITES

- Janvier / réunion publique « Eau » salle Exona / réunions Cercle du Patrimoine
- Février / journée JMZH 2024-Zh Cirque de l'Essonne / visite chantier Cirque, travaux coteau et pointe de Lisses
- Mars / AG-C-E-E / « Histoire d'Eaux » à GPS sur la péniche Bali / animation biodiversité dans le cadre du nettoyage de la rivière Essonne et de ses abords « Tous sur le pont » / GPS présentation-étude trame verte-bleue-noire, ateliers
- Avril / AG ENE au domaine de Montauger
- Mai / découverte du Cirque par des élèves de l'école polytechnique à Palaiseau qui ont choisi cet Espace Naturel Sensible pour promouvoir la préservation de la biodiversité et le patrimoine naturel / animation biodiversité dans le village du Printemps de la Gestion Urbaine Sociale de Proximité, parc Aimé Césaire
- Juin / animation biodiversité Printemps de la GUPS, parc de Montconseil puis à La Nacelle / première réunion du comité consultatif PLU révision générale / avis SDRIF E / Après envois de LRAR à 2 membres du C A, suivis d'un entretien explicatif en présentiel avec le C A, ces 2 membres sont radiés du CA par LRAR et par conséquent de l'association (cf. article 7 des statuts) / Démission d'un membre du CA
- Juillet / découverte du Cirque avec madame l'inspectrice d'académie de Corbeil-Essonnes, d'un Conseiller pédagogique et de professeures des écoles. Cet Espace naturel sensible devrait devenir un projet pédagogique / balade découverte du Cirque avec des familles de la MJC / photos du Cirque par un drone.
- Septembre / Forum des associations / Comité consultatif vélo et circulations douces / réunion comité consultatif PLU révision générale-remise du kit d'animation

MJC / salle Tatin / 10h, accueil café à partir de 9h30

- Octobre / Comité consultatif vélo et circulations douces / EVEP / réunion du Cercle du Patrimoine
- Novembre / visite chantier Cirque, travaux coteau et pointe de Lisses / réunion adhérent-e-s à la MJC autour de la révision générale du PLU / suite à l'appel à projets de la MTES validé, intervention de C-E-E par des ateliers autour de la biodiversité dans les maisons de quartier centre-ville et rive-droite. Ils doivent être identiques
- Décembre / ateliers biodiversité dans les maisons de quartier X 4 / visite de la chaufferie des Tarterêts dans le cadre du cercle du patrimoine / animations biodiversité pour la fête de Noël des maisons de quartier au palais des sports / courriel de l'Alliance pour la Transition écologique à GPS suite à la présentation de la stratégie territoriale de la biodiversité qui sera intégrée aux documents du SCoT

Nous attendons toujours un local !

Adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

Corbeil-Essonnes Environnement - Bilan Financier Exercice 2024		
<u>DEPENSES / CHARGES ANNEE 2024</u>		- 3188,00
Achats	728,00	
Services Extérieur	823,00	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1330,00	
Publicité, publication	249,00	
Déplacements, Missions	58,00	
<u>RECETTES / PRODUITS ANNEE 2024</u>		+ 3188,00
Cotisations adhérents	973,00	
Vente de Livres	10,00	
Produits Financiers	205,00	
Subvention de la commune	2000,00	

Solde Euro-compte au 31/12/2024 : + 1608,30 €

Solde Livret Bleu au 31/12/2024 : + 6979,04 €

Adopté à l'unanimité

PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Cotisation Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Article 2 - Démission - Exclusion - Décès d'un membre

1. La démission doit être adressée au président du Conseil d'Administration par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire. Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire.

2. Comme indiqué à l'article «7 » des statuts, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Conseil d'Administration, pour motif grave.

Sont notamment réputés constituer des motifs graves : - propos désobligeants envers les autres membres ; - comportement non conforme avec l'éthique de l'association ; - toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation ; - non-respect des statuts et du règlement intérieur ; Celle-ci doit être prononcée par le Conseil d'Administration après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué par lettre commandée avec AR quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la radiation. La décision de la radiation sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

Article 3- En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Article 4 - Remboursement des frais Seuls les membres du Conseil d'Administration et/ou les membres élus du bureau peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justifications.

Article 4 - Modification du règlement intérieur Conformément à l'article « 15 » des statuts, le présent règlement intérieur peut être modifié par le Conseil d'Administration. Il prend effet immédiatement. Toute modification doit être validée par la prochaine Assemblée Générale ordinaire selon les modalités prévues à l'article « 13 » des statuts.

Le document a été remis à chaque présent-e-s en début de séance

Adopté à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL

Corbeil-Essonnes Environnement - Budget prévisionnel 2025		
<u>DEPENSES / CHARGES ANNEE 2025</u>		- 6680,00
Achats	2000,00	
Services Extérieur	1750,00	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2550,00	
Publicité, publication	300,00	
Déplacements, Missions	80,00	
<u>RECETTES / PRODUITS ANNEE 2025</u>		+ 6680,00
Vente Produits finis	500,00	
Subvention de la commune	3200,00	
Reprise sur provisions	2980,00	

MONTANT DES ADHESIONS 2025

- La cotisation annuelle est de 15 €
- La cotisation annuelle de soutien est de 20€ et +

Les montants restent inchangés

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans

- Chantal Bereault, Claude Combrisson, Pierre Michel, Nicole Meresse, ont été réélu-e-s en 2024
- Annie Duval, Marie-Françoise Prades ont été réélues en 2023
- Annie Takarli a été élue en 2023

Le bureau sera élu lors du prochain conseil d'administration

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est levée à 12h30